



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-PAULE  
MRC DE LA MATANIE

Rôle triennal 1<sup>er</sup> année

# Avis Public

DÉPÔT DU RÔLE TRIENNAL DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DE  
SAINTE-PAULE POUR LES ANNÉES 2024, 2025 ET 2026.

**AVIS AU PUBLIC** est par les présentes donné,

QUE le rôle triennal de l'évaluation foncière de la Municipalité de Sainte-Paule pour les années 2024, 2025 et 2026 a été déposé au bureau du soussigné au 102, rue Banville, à Sainte-Paule, le 15 septembre 2023;

QUE toute personne peut consulter, durant les heures d'ouverture du bureau de la municipalité, ledit rôle;

Une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de la Loi sur la fiscalité municipale doit être déposée avant le 1<sup>er</sup> mai 2024;

La demande de révision doit être faite sur le formulaire prévu à cet effet et être accompagnée du montant d'argent prescrit par le règlement numéro 158 de la MRC de La Matanie, à défaut de quoi elle est réputée ne pas avoir été déposée. Le formulaire ainsi que le règlement numéro 158 sont disponibles au bureau de la MRC de La Matanie, au 158, rue Soucy, 2<sup>e</sup> étage à Matane.

Le dépôt de la demande est effectué par la remise du formulaire dûment rempli ou par son envoi par courrier recommandé à la MRC de La Matanie.

Dans le cas où la demande est effectuée par la remise du formulaire dûment rempli, elle est réputée avoir été déposée le jour de sa réception. Dans le cas où elle est envoyée par courrier recommandé, la demande est réputée avoir été déposée le jour de son envoi.

**DONNÉ à Sainte-Paule, le 20 septembre 2023.**

*Marie-Lyne Morneau*

Directrice générale/secrétaire-trésorière